

● **Juillet 1691 :**

BM Arles, ms 1009, Livre de raison de François de Mandon, fol. 183v°.

Pluie extraordinaire en Camargue: les aires de blés du mas du Casau abîmées.

Bibliothèque Musée Arbaud, MQ 628, t. I, fol. 78, Livre de raison de Conrad Esprit Mouren, à Tarascon

A Tarascon, Conrad Esprit Mouren cite le livre de son aïeul : *"le jour de Sainte-Marthe 1691 [29 juillet], il survint une pluie si forte que la procession ne se fit que sur les cinq heures du soir et passa à la rue des Halles, où Sainte-Marthe n'était pas passé depuis 50 ans"* (rues autour du village inondées ?).

● **Septembre 1691 :**

AC Graveson, BB 9, délibération du 29 septembre 1691

A Graveson, *"le conseil a veu la quantité d'eau qui est tombée ces jours passés et comme les chemins et le terroir de ce lieu estoit entièrement inondé, chascun en ayant ressenti les effects par les dompage et inthérests qu'on en a souffert"*.

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

12 septembre 1691 : à cinq heures de l'après-midi, le Lez déborde à Bollène, crevant ses digues sur plusieurs points, emportant la grande écluse du moulin et une forte muraille à laquelle elle se rattachait, enlevant le pavé qui était devant la porte du pont, brisant le pont-levis, renversant les murailles, effondrant les chemins, comblant les canaux et faisant mille autres dommages.

● **Décembre 1691 :**

ADBR, 107 E DD 11, Placet de la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer avec mention au bas qui accorde une surséance de 6 mois pour le paiement des intérêts de leurs créanciers, 27 février 1692.

"A Monseigneur l'Intendant,

Supplient humblement les consuls et sindics des habitans forains de la ville Notre-Dame de-la-Mer, disant qu'au moyen des mauvaises saisons qui sont arrivées, nottamment à la pesche de poisson Mellette, quy fait le plus grand revenu de la ditte communauté par le débit qu'ils font de leur sel, le submergement arrivé fait environ trois mois des eaux de la Mer par une tampette survenue, au moyen duquel presque toutes les Cabannes servant à la sallure dudit poisson ont esté abattues, ce quy a causé la ruine entière de divers habitans estant les eaux venues jusques au pied des murailles de la ditte ville et s'il arrive des cas semblable faudra que les habitans abandonnent [...]".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur